



Centre de Formalités des Entreprises

Rue Félix Eboué 97159 Pointe-à-Pitre Cedex

Contact CFE Pointe-à-Pitre Tél: 0590 93 76 74- Fax : 0590 93 76 78

Contact CFE Basse-Terre Tél : 0590 99 44 45 Fax : 0590 81 21 17

Accueil CFE : du lundi au vendredi de 8h-12h00 et 14h-16h ; mercredi 8h-12h00

Traitement des Formalités : 8h-11h sous réserve de l'importance du flux de visiteurs

Permanence sur rendez-vous

FORMALITES DE MISE EN SOMMEIL

Il convient au préalable quelque soit le mode de saisie du CFE, de réunir l'ensemble des pièces constitutives du dossier ci-après.

LISTE DES DOCUMENTS A PRODUIRE

Pour une personne morale :

Un formulaire M2 en 3 exemplaires dûment remplis et signés

COUTS DE FORMALITES

« Compte tenu de la recrudescence de chèques impayés, seuls les paiements par carte bleue, virement et espèces sont acceptés »

« En cas de paiement en espèces, merci de faire l'appoint »

Frais CCI : 70 € - Espèces, CB ou Virement

Frais Greffe : 172,70 Euros (sans PV) – Espèces ou Chèque

(Chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce)

1 Pouvoir + pièce d'identité du dirigeant et du mandataire si la formalité est effectuée par une tierce personne

Observation : une mise en sommeil est valable deux ans pour les sociétés.

N-B : Le fonctionnement d'une société en sommeil

Bien que la société en sommeil n'exerce effectivement aucune activité, elle continue d'exister légalement et fiscalement. Par conséquent, elle reste astreinte à certaines formalités.

L'Assemblée générale ordinaire continue d'être tenue annuellement et les comptes sociaux doivent aussi être établis sur cette base annuelle.

La déclaration de résultats annuelle reste obligatoire, le cas échéant la mention « néant » y sera portée.

La société n'est plus redevable de la TVA durant la mise en sommeil. De même, elle est dispensée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la CVAE.

En revanche, les cotisations sociales afférentes au dirigeant, pour l'assurance maladie-maternité/Indemnités journalières restent dues.

Fiche mise à jour le 06/01/2021